

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr

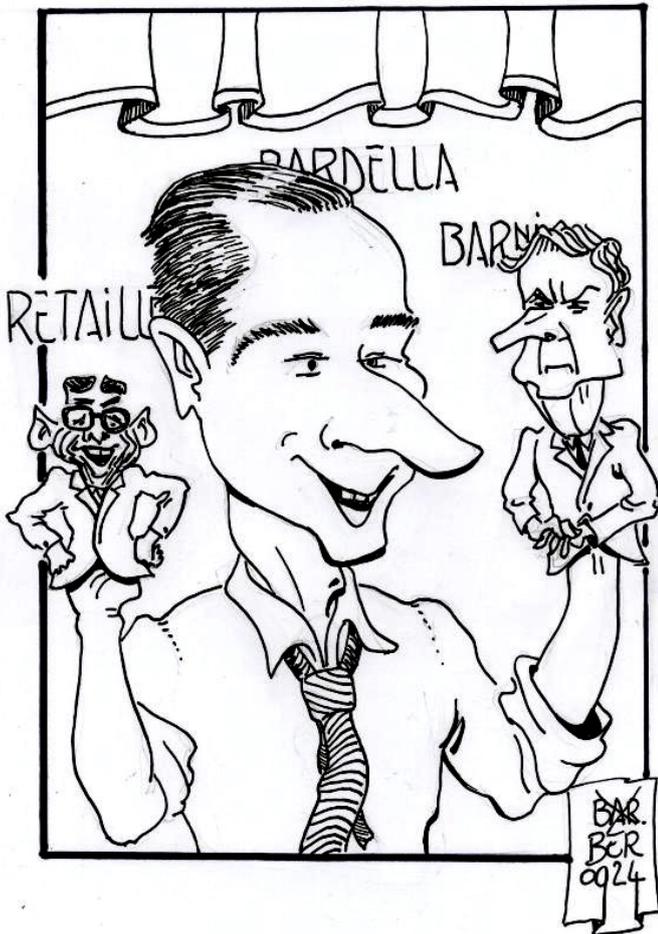


N°94 Octobre 2024

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

À qui perd gagne ou la réaction aux manettes

P. 2



Laissez venir à moi les petits enfants : l'existence d'établissements scolaires à caractère religieux pose la question fondamentale de la liberté de conscience des enfants

P. 3

Stopper le financement public du privé :
qui mène la « guerre » scolaire ?
liberté de choix de l'école ?

P. 5

Les Afghanes condamnées au silence par les talibans

P. 9

Iran : la solidarité avec les Iranien.nes doit être sans faille

P. 10

Prostitution : la CEDH valide la loi française pénalisant les clients

P. 14

AGENDA

Judi 5 décembre 2024 de 18h00 à 20h00
à la Halle aux toiles de ROUEN

Réunion publique avec Jean-Pierre FILIU
Israël, Palestine, Gaza, Cisjordanie
(voir page 17)

Retrouvez tous les rendez-vous
sur la page www.creal76.fr



O t t a i e

À qui perd gagne ou la réaction aux manettes

- 2 - Édito : À qui perd gagne ou la réaction aux manettes
- 3 - Chronique du mécréant : « Laissez venir à moi les petits enfants »
- 4 - Dévoiler les privilèges et les dérives de l'enseignement privé
 - 3 millions pour un complexe privé avec une église
 - Texte en ligne : En Allemagne, les « colons ethniques » veulent blanchir les campagnes
- 5 - Stopper le financement public du privé
- 6 - Extension de la fac privée de de Villiers
 - Des officines pour aider l'extrême droite à prendre et exercer le pouvoir
 - Texte en ligne : Enseignement catholique, vers une mixité scolaire plutôt que sociale
- 7 - L'intelligence artificielle devient-elle notre ego ?
- 8 - Note de lecture : Histoire naturelle du silence
 - Saint Joseph fleurissez-nous
- 9 - Échos d'ailleurs : les Afghanes condamnées au silence par les talibans
- 10 - Iran : La solidarité avec les Iranien.nes doit être sans faille !
- 11 - Message de Narges Mohammadi
- 12 - Journée internationale pour le droit à l'avortement
 - Les voyages forment-ils la jeunesse ?
- 13 - Coup de chapeau aux Afghanes qui se filment en train de chanter
 - Textes en ligne : La protection sociale n'est pas responsable du déficit
 - Le collège public a été particulièrement saboté
- 14 - Prostitution : la CEDH valide la loi française pénalisant les clients
- 15 - Selon la Cour des comptes, le SNU n'est pas bon pour le service
 - Texte en ligne : L'université s'ubérise
- 16 - Mots croisés
 - Texte en ligne : Rapport explosif sur les suppressions de postes et de classes
- 17 - Réunion publique : Israël, Palestine, Gaza, Cisjordanie
- 18 - Souriez, vous êtes filmés
 - Partenariat entre la Gendarmerie et l'ICP
- 19 - Vie du CREAL
 - Note de lecture : Amour, sexe et Terre promise, reportage en Israël et Palestine
- 20 - Chronique de Rahan : Le polyptère ... un poisson que Rahan n'a jamais pêché

Après deux déculottées électorales du camp présidentiel, le casting de l'union des droites de ce gouvernement aura coché toutes les cases du déni arithmétique des votes, du mépris du front républicain - qui a sauvé la mise de plus d'un macroniste mais a été rejeté par le parti LR de Barnier - et de la soumission à la stratégie attentiste du RN sorti par la fenêtre mais rentré par la porte. Le pedigree d'une dizaine de membres de ce gouvernement réactionnaire, antiféministe, propatronal, favorable à l'école privée, hostile aux migrant·es et réfugié·es, nous plonge aux antipodes des conquêtes sociales et des droits issus de décennies de luttes.

La séquence politique estivale ne peut que susciter incompréhension, dégoût, sentiment de trahison ou d'impuissance dont le RN attend de tirer les dividendes.

Au prétexte d'un déficit pourtant creusé par E. Macron et B. Le Maire, cette séquence va se traduire par une sévère austérité. Fin août, P. Martin, président du MEDEF, tutoyait ainsi B. Le Maire : « *Tu as été un artisan déterminant et déterminé de la politique proentreprise.* » Celle-là même qui a creusé le déficit budgétaire en baissant les recettes fiscales au profit des plus riches et des entreprises.

La Cour des comptes estime cette baisse à 63 milliards € pour 2023 (2,2 points de PIB) tandis que l'organisation non gouvernementale OXFAM évalue à 7 milliards € par an la sous-taxation des super héritages. L'austérité est promise au plus grand nombre et aux services publics invités à « *faire plus avec moins* ».

Anne Genetet passe de la commission Défense de l'Assemblée nationale au ministère de l'Éducation nationale, flanquée de deux ministres délégués. Alexandre Portier, à la Réussite scolaire et à l'Enseignement professionnel, est un défenseur acharné de l'école privée et déclare le 17 septembre : « *On fait de l'enseignement privé le bouc émissaire de tous les échecs de l'enseignement public. L'enseignement privé remplit même mieux ses missions de service public sur bien des objectifs.* »

Dans le gouvernement Barnier figure la sénatrice Sophie Primas (Commerce extérieur et Français de l'étranger), à l'origine d'une disposition adoptée en 2020 permettant la création d'écoles vétérinaires privées. Le conflit d'intérêt est avéré, elle est membre du Conseil d'administration d'UniLaSalle qui a ouvert la première école vétérinaire privée à Rouen. On pourrait aussi évoquer Patrick Hetzel à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, un réactionnaire auteur d'un rapport à la source de la loi LRU d'autonomie et de concurrence entre les universités.

Bruno Retailleau, jusqu'alors président LR du Sénat, s'exclame lors de sa prise de fonction comme ministre de l'Intérieur : « *J'ai trois priorités : la première rétablir l'ordre, la deuxième de rétablir l'ordre, la troisième rétablir l'ordre !* »

Ce qui n'est pas sans rappeler le président Mac-Mahon après la Commune de Paris et son parti de l'ordre moral. Ayant joué un rôle central et régressif lors de l'adoption de la Loi asile immigration votée par le RN, le vendéen entend continuer à faire des migrant·es des boucs émissaires, revenir sur l'aide médicale d'État, instaurer une présomption d'innocence pour les forces de l'ordre... C'est le Puy du Fou au gouvernement selon le journaliste Hervé Nathan. En gage au RN, Barnier lui-même s'est dit « *sans tabou* » sur la politique migratoire.

Par ce gouvernement réactionnaire sont menacées des populations d'origine étrangère, les couches populaires et précaires, les conquies sociaux et les avancées en matière d'égalité et de droits. Les crispations identitaires à l'œuvre sur tous les continents nous obligent à une analyse détaillée, elles interrogent la portée des alternatives proposées, le lien rompu entre la gauche, le combat laïque et social et une frange importante de la population. Mais ne doutons pas de l'universalisme des droits humains, ni de la nécessité de principes unificateurs dont la laïcité est un vecteur pour nos indispensables luttes. □

Sources : *Le Monde*, Médiapart, *Le Café pédagogique*, *Alternatives économiques*

Dominique
**La chronique
du mécréant**
DELAHAYE

« Laissez venir à moi les petits enfants »

L'actualité récente a fait résonner de manière particulière ces paroles prêtées à Jésus par Matthieu dans la Bible. Deux affaires récentes devraient permettre de faire comprendre à l'opinion publique, qu'au delà des questions de ségrégation sociale, d'utilisation de fonds publics et malheureusement de pédophilie, **l'existence d'établissements scolaires à caractère religieux pose la question fondamentale de la liberté de conscience des enfants.**

« Entre 2016 et 2023, les treize régions métropolitaines françaises ont versé la bagatelle d'1,2 milliard d'euros de subventions facultatives aux lycées privés¹. »

Les deux régions ayant le plus mis la main au portefeuille sont sans surprise celle de Laurent Wauquiez et de Bruno Retailleau (remplacé par Christelle Morançais pour cause de cumul de mandats). Ces deux catholiques convaincus partagent le point de vue de James Dobson, fondateur de l'association américaine Focus on the family : « *Ceux qui contrôlent ce qu'on enseigne aux jeunes enfants et ce qu'ils vivent - qu'ils voient, entendent, pensent et croient - déterminent l'orientation future de la nation*². »

Le directeur de l'internat de l'établissement privé parisien Stanislas tant vanté par l'éphémère ministre de l'Éducation nationale A. Oudéa-Castéra, avec d'autres mots, d'autres armes, ne dit rien d'autre. Cet homme porte à l'évidence une responsabilité individuelle dans les sévices qu'il a fait subir aux élèves placés sous sa responsabilité. Il n'a manifesté aucun remords lors de son procès. Il s'est arcbouté sur le rôle qui était le sien : « *C'était simplement le règlement de l'établissement*³. » Brimades, propos homophobes, uniformisation violente des tenues et du comportement faisaient donc partie selon lui de « l'éthique » de cet établissement catholique. Personne d'ailleurs parmi la direction ou le personnel, n'avait trouvé à redire sur les méthodes coercitives de ce collègue lorsqu'il était en fonction pour faire de ces jeunes de bons chrétiens.

Il en va de même pour ces gamins à qui on impose de porter la kippa ou pour ces gamines que l'on voile. Cela relève du simple bon sens : « *Ce n'est pas un enfant musulman, mais un enfant de parents musulmans. Il est trop jeune pour savoir s'il est musulman ou pas. Un enfant musulman, ça n'existe pas. Un enfant chrétien, ça n'existe pas*⁴. »

Dans son livre, R. Dawkins évoque une étude menée par le psychologue israélien G. Tamarin auprès de plus de mille écoliers israéliens.

Il leur a fait lire un texte sacré de Josué à propos de la prise de la ville de Jéricho avec ce passage : « *Ils vouèrent à l'interdit tout ce qui se trouvait dans la ville, aussi bien l'homme que la femme, le jeune homme que le vieillard, le taureau, le mouton et l'âne, les passant tous au fil de l'épée.* » Les enfants devaient ensuite choisir entre A l'approbation totale du massacre, B l'approbation partielle et C la désapprobation totale. 66 % se prononcèrent



pour la réponse A, 26 % pour B et 8 % pour C.

Un peu plus tard il a soumis le même texte à un autre groupe d'élèves. Il avait remplacé le nom de Josué par « le général Lin » et Israël par un royaume chinois il y a trois mille ans. Dans ce cas 7 % des enfants ont choisi la réponse A et 75 % la réponse C. La question religieuse, liée inextricablement dans leur éducation à leur identité nationale, avait pesé de tout son poids dans le choix des enfants dans la première expérience.

Le Parlement européen a commandé au Georg Eckert Institute une étude du matériel pédagogique en circulation entre 2017 et 2019 dans les écoles de Gaza, aujourd'hui détruites par la sauvagerie des bombardements israéliens⁵. Il ressort de cette étude que des contenus fortement influencés par une idéologie religieuse radicale entretiennent la haine des juifs et incitent à la violence et au martyre au service du jihad. À l'évidence, ces manuels ne se plient pas aux normes de l'UNESCO pour ce qui est de la connaissance, de l'esprit critique et de l'autonomie de pensée.

Luther résumait cet enjeu éducatif avec la brutalité coutumière de sa foi : « *Quiconque veut être chrétien doit arracher les yeux de sa raison*⁶. »

On le voit bien, notre bataille contre l'existence d'établissements « d'enseignement » confessionnels doit aussi s'appuyer sur cette ferme conviction : seul un service public d'enseignement, ayant les moyens de ses missions, délivré de la soumission religieuse comme des intérêts des puissances financières, peut permettre d'aider à grandir des jeunes hommes et filles, libres de tous préjugés, habitués à se servir de leur culture et de leur raison pour faire les choix qui se présenteront à eux. « *Sourire et conserver ce visage serein emprunté au modèle des images pieuses. Une grande piété laïque, c'est cela que je dois exprimer. L'expression d'un homme en paix et guéri, même si nul ne sait de quoi*⁷. » □

¹ Article collectif Médiapart du 26 août 2024 « Lycées privés : révélations sur une rallonge de 1,2 milliard d'euros d'argent public »

² J. Dobson, chrétien fondamentaliste américain cité par R. Dawkins dans son livre *Pour en finir avec Dieu*

³ cité par Médiapart article de David Perrotin 9 septembre 2024

⁴ R. Dawkins, *Pour en finir avec Dieu*

⁵ Tribune publiée par *Le Point* 31 mai 2024

⁶ Luther, cité par R. Dawkins dans son livre *Pour en finir avec Dieu*

⁷ J.-P. Dubois, *L'origine des larmes*

Dévoiler les privilèges et les dérives de l'enseignement privé

Plusieurs recherches, enquêtes et articles révèlent enfin le fonctionnement, le financement et les dérives de l'enseignement privé. Elles interviennent dans le contexte de publication des IPS (indices de position sociale) depuis l'automne 2022, mettant en lumière les disparités sociales, le privé concentrant les élèves des couches sociales favorisées. S'en sont suivis un rapport de la Cour des comptes en juin 2023, l'étalage des privilèges et dysfonctionnements du lycée privé Stanislas lors du bref ministère d'Amélie Oudéa-Castéra dénigrant l'école publique, le rapport de deux parlementaires en avril (Vannier-Weissberg) sur le financement du privé. Que les projecteurs médiatiques soient braqués sur l'enseignement privé offre une fenêtre pour remettre en cause le dualisme scolaire.

Dépassements de crédits pour le privé

Au moment où un rapport explosif de l'Inspection générale de l'éducation publié en avril envisage la suppression de milliers de postes et la fermeture de centaines de classes à l'horizon 2027 (voir Texte en ligne page 16), de nouvelles révélations et enquêtes informent de divers aspects du fonctionnement de l'enseignement privé sous contrat.

Une enquête de plusieurs mois de Mediapart¹ porte sur le surplus d'argent public versé au privé par les régions au-delà des obligations légales : 1,2 milliard €. Et ce sont les établissements privés déjà bien dotés qui en profitent le plus. Par exemple, le lycée Stanislas à Paris (7 gymnases, 2 murs d'escalade et 2 piscines) a touché 1,2 million de la région Île-de-France. Si dans cette Région le montant des subventions par élève a été multiplié par 6 en 8 ans, il a doublé en Normandie. Les subventions à l'immobilier (construction, rénovation, extension) sont facultatives et ne doivent pas dépasser 10 % des dépenses de fonctionnement annuel de l'établissement selon l'article 69 de la loi Falloux. Et non pas 10 % du chantier comme souvent calculés et accordés. D'autres ficelles permettent de contourner la réglementation, par exemple avoir une section technique ou technologique dans un lycée général, car la loi Astier de 1919 (comme la loi Rocard de 1984 pour l'enseignement agricole) ne fixe aucune limite à la subvention publique pour ces classes. Les contrôles sont quasiment inexistantes. Décentralisation aidant et absence de volonté politique manifeste ont invisibilisé la manne publique incontrôlée en faveur du privé.

Embourgeoisement et séparatisme social

Deux sociologues (Stéphane Bonnéry et Pierre Merle) publient des recherches portant sur les 25 dernières années montrant le favoritisme envers l'école privée et son embourgeoisement². Sur cette période, le public perd 200 000 élèves et le privé 100 000. Mais le public perd 56 000 postes (- 7 %) et le privé 3 800 (- 2,6 %). Dans le même temps, les écarts se creusent entre collèges ; ceux du privé sélectionnent leurs élèves, les collèges publics pauvres s'appauvrissent encore dans une logique « d'homogénéisation sociale » tournant le dos à la mixité. Les sociologues y voient non pas tant une volonté de faire disparaître l'école publique qu'une volonté de la réduire au minimum pour des métiers d'exécution. « Pour les uns, des compétences minimales d'exécution, et pour les autres des compétences de réflexion. Ce qui individualise les parcours et creuse les inégalités sociales. »

Le paradoxe actuel ou plutôt l'inconséquence étant que « les politiques publiques sont en train d'aggraver ce qu'elles font au nom des résultats qu'elles ont produits ». On peut penser au « choc des savoirs » et aux groupes de niveau au collège que le privé approuve. Le privé joue un rôle important dans la ségrégation scolaire et sociale et les politiques publiques, aveugles, surdotant le privé, à 96 % confessionnel, tendent à généraliser son mode de fonctionnement hiérarchique et de tri social. □

¹ <https://www.mediapart.fr/journal/france/260824/lycees-privés-revelations-sur-une-rallonge-de-12-milliard-d-euros-d-argent-public>

² <https://www.mediapart.fr/journal/france/110924/enseignement-privé-25-ans-d-embourgeoisement-et-de-separatisme-social-sur-fonds-publics>

Région Île-de-France et département de Seine-et-Marne : 3 millions pour un complexe privé avec une église

Pour dissimuler qu'il s'agit d'une nouvelle construction pour 1 500 élèves attendus, le complexe Saint-Colomban à Serris (Seine-et-Marne) se présente comme une annexe du lycée Rondeau de Bussy-Saint-Georges situé à plus de 8 km. Ne peuvent s'y tromper que les défenseurs du privé, Valérie Pécresse en tête. Aux 3 millions accordés par les collectivités locales, s'ajoute 1 million récolté par la Fondation Saint-Étienne présidée par l'évêque de Meaux et ouvrant droit à déduction fiscale de l'impôt sur la fortune immobilière. Le complexe comprendra une église avec un clocher de 30 mètres et 900 places. Subvention publique interdite depuis la loi de 1905 de

séparation des Églises et de l'État !! Oui mais le département de Seine-et-Marne octroie 700 000 € pour l'auditorium prévu... dans le prolongement de l'église. Un grand classique confondant culturel et culturel depuis la construction de la cathédrale d'Évry et son centre d'art sacré biberonné aux subventions publiques. □

Sources : https://www.liberation.fr/societe/education/enseignement-en-seine-et-marne-un-immense-institut-catholique-bati-avec-un-deluge-daides-publiques-20240912_VMTQRKGNVCVE7ZIYNSBACH2VQAO/

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/seine-et-marne/polemique-un-lycee-privé-subventionné-par-de-l-argent-public-illegal-pour-l-opposition-de-gauche-au-conseil-regional-3031529.html>

Texte
en
ligne

En Allemagne, des « colons ethniques » veulent blanchir les campagnes

Derrière une façade d'amoureux de la nature, des militants d'extrême droite, inspirés du mouvement völkisch, achètent des fermes dans l'est de l'Allemagne et diffusent leur idéologie. Un « colonialisme ethnique ».

Lire l'article : <https://reporterre.net/En-Allemagne-des-colons-ethniques-veulent-blanchir-les-campagnes>

Stopper le financement public du privé



Le CREAL76 est signataire d'une tribune parue dans *Le Monde* du 30 janvier 2024 en défense de l'école publique¹. Ce texte, signé par un nombre important et représentatif d'organisations, d'actions laïques, de syndicats, a généré la constitution d'un collectif de défense de l'école publique.

Qui mène la « guerre scolaire » ?

Depuis plusieurs mois, ce collectif s'est mis au travail pour envisager concrètement une ou plusieurs des voies de sortie de financement public de l'enseignement privé. Cet objectif avait été laissé aux oubliettes depuis le projet de loi Savary de 1984 visant à créer un grand Service public laïque de l'éducation nationale (SPULEN), retiré par Mitterrand le 14 juillet 1984, après la manifestation de juin orchestrée par les parents du privé ostensiblement soutenus par la droite et les évêques.

Le contexte a changé. La publication des IPS (indices de position sociale) à partir de l'automne 2022, d'un rapport de la Cour des comptes en juin 2023, les révélations sur le lycée Stanislas sous le ministère Amélie Oudéa-Castéra, le rapport de deux parlementaires en avril 2024 (Vannier-Weissberg), diverses enquêtes journalistiques concomitantes ont enfin donné à voir les privilèges et dérives de l'enseignement privé. Ces éléments ont mis en lumière l'importance des aides publiques au privé, la croissance rapide du nombre d'élèves de milieux favorisés dans le privé consacrant un véritable séparatisme social, la quasi absence de contrôle pédagogique et financier du ministère de l'Éducation nationale, les dérives diverses de nombre d'établissements privés (autoritarisme, violence, homophobie, racisme, imposition de la catéchèse...). Ces données, mieux connues du public, offrent une fenêtre de tir pour combattre le dualisme scolaire et en premier lieu son financement public.

L'accusation récurrente de vouloir « rallumer la guerre scolaire » proférée pour vilipender les laïques doit être renvoyée à ses auteurs, ennemis constants de la laïcité et de l'école publique. **Car qui mène cette guerre depuis l'adoption de la loi Debré en 1959 qui organise et finance l'enseignement privé avec les deniers publics ?** Ce ne sont certes pas les laïques qui sont à l'origine de la kyrielle de lois, protocoles et accords adoptés depuis, tous favorables au privé, allant jusqu'à reconnaître et négocier avec le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) au mépris de l'article 2 de la loi de 1905². Parmi les textes antilaïques, citons la loi Guermeur de 1977 (principe de parité entre le privé et le public, prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes), la loi Rocard en 1984 autorisant un financement sans limites pour l'enseignement agricole à l'instar de la loi Astier de 1919 en faveur de l'enseignement technique, les accords Lang-Cloupet de 1992-1993 (paiement d'une prétendue dette de fonctionnement du privé, prise en charge de leur formation des maîtres, des dépenses de direction, dispositions sur les retraites du privé...), la loi Carle en 2009 et le protocole entre le SGEC et le ministre Pap N'Diaye favorable au privé (voir <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laïque-n-89-juin-2023.pdf#page=7>).

Liberté de choix de l'école ?

L'invocation de la liberté, constitutionnelle, de l'enseignement a toujours été le prétexte exploité par les souteneurs de l'école privée pour développer leurs revendications. Celles de financements sans cesse étendus, celles de la parité avec le public auquel le privé est désormais assimilé sauf pour les obligations (choix des élèves, carte scolaire, respect de la laïcité...), celle de la liberté de choix des parents. Mais silence est fait sur les cinq cents communes qui n'ont pas d'école publique et où le « choix » n'existe pas, les secteurs entiers où les collèges et les lycées publics sont absents ou en nombre insuffisant. Des parents et militant.es laïques doivent batailler durement des années contre les pouvoirs et collectivités locales, comme à Beupréau dans les Mauges. Au demeurant, la liberté de l'enseignement doit-elle impliquer son financement public ?

La dégradation de la mixité sociale à l'école, imputable pour moitié au dualisme scolaire, s'accélère tandis que l'enseignement privé à 96 % catholique n'entend pas abandonner son projet confessionnel.

Cet enseignement apparaît de plus en plus comme un séparatisme social pour des couches privilégiées captant les subventions publiques en augmentation, alors que les recherches montrent le bénéfice de la mixité sociale pour tous les élèves. Mais l'entre-soi, la volonté de la hiérarchie catholique de maintenir une influence sur la société via l'enseignement privé, se conjuguent contre l'intérêt général et la laïcité. Oui, il faut sérieusement envisager un plan de sortie du financement public de l'enseignement privé ! ☐

¹ https://www.lemonde.fr/education/article/2024/01/30/il-est-urgent-que-la-republique-soutienne-pleinement-son-ecole-publique-la-seule-de-toute-la-jeunesse-vivant-dans-ce-pays_6213822_1473685.html

² L'État ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte.

Extension de la fac privée fondée par de Villiers

L'Institut catholique d'études supérieures (ICES) de La Roche-sur-Yon va s'agrandir. Le terrain sur lequel sera bâtie cette extension de 5 000 m² a été béni le 12 avril par Bruno Retailleau, en présence du président du département et de représentants des collectivités locales, des irresponsables d'Ancien Régime s'asseyant sur la Loi de séparation des Églises et de l'État. La région Pays de la Loire apporte près de 2 millions € et le département de Vendée met à disposition un bâtiment public qu'il venait d'acheter ! Cette faculté privée reçoit près de 3 millions € de subvention de fonctionnement.

Une partie des élu.es décidant de ces aides sont issu.es de l'ICES. Parmi ces étudiant.es fleurissent (fleur de lys bien sûr !) les théories royalistes, l'homophobie. Certain.es militent contre l'IVG : sur huit militant.es de groupes royalistes qui ont été arrêtés après le barbouillage de peinture de la statue de Simone Veil, quatre sont scolarisés à l'ICES. D'ancienn.es étudiant.es ont rejoint Génération Z de Zemmour ou bien Marion Maréchal. Évidemment la théorie du génocide vendéen entre 1792 et 1796 a droit de cité à la faculté du créateur du Puy du Fou.

Source : <https://www.mediapart.fr/journal/france/080924/la-fac-privée-fondée-par-de-villiers-continue-d-être-dopée-l-argent-public>

Des officines pour aider l'extrême droite à prendre et exercer le pouvoir

Elles ont pour objectif de « mener la bataille culturelle » mais aussi de préparer des cadres aptes à gouverner. L'association **Iliade** (en référence à Homère) a été créée en 2014 par des disciples de Dominique Venner qui s'est suicidé devant l'autel de la cathédrale de Paris en 2013 pour alerter sur le péril « du grand remplacement de la population par l'immigration afro-maghrébine. » Anne Sicard, cadre d'Iliade et désormais députée apparentée RN, fut directrice de campagne adjointe de Marion Maréchal lors des élections européennes de 2024. De nombreux identitaires, Marion Maréchal, Renaud Camus (auteur de la théorie du grand remplacement) naviguent dans les eaux d'Iliade. Anne Sicard s'occupe de l'organisation des formations. Une autre cadre, Solenn Marty, déclare : « Si l'on considère, au regard de la situation française, qu'il faut une centaine d'hommes [sic] pour prendre le pouvoir et un millier pour l'exercer efficacement, alors être une petite avant-garde aujourd'hui a du sens et donne de l'espoir. »

Une autre officine, avec beaucoup de moyens, vise des objectifs similaires : le **plan Périclès**, acronyme de Patriotes, enracinés, résistants, identitaires, chrétiens, libéraux, européens, souverainistes. Son mentor n'est autre que Pierre-Édouard Stérin, milliardaire catholique qui possédait Wonderbox et qui a tenté de racheter

Marianne. Il a eu un rôle actif dans la création de la cité immersive viking à Rouen. Il compte investir les médias et les inonder de baromètres sur « islam et sécurité », « immigration », « extrême-gauche » ... Il s'appuie sur le fonds Otium Capital et le Fonds du bien commun agissant en faveur de l'enseignement privé. *Combat laïque* a déjà indiqué l'origine (décret papal Gravissimus educationis de 1965) de la notion de « bien commun », liée à « l'éducation intégrale » dans son numéro 91 : « la vision chrétienne de la personne ouvre à l'éducateur un chemin d'unification de la personne et ordonne toute la vie humaine à l'Éternité en Dieu. » (voir : <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laique-n-91-decembre-2023.pdf#page=20>)

Voici quelques projets du plan Périclès : créer une école des futurs maires pour gagner les élections municipales de 2026 dans mille communes, gagner trois-cents villes, préparer une réserve de mille personnes en vue des présidentielles de 2027, prêtes à occuper des postes clés dans les cabinets, les structures parapubliques et la haute administration. Les auteurs du plan disent disposer d'une relation de confiance et d'une influence réelle sur Marine Le Pen et Jordan Bardella. ☐

Sources : *Libération* du 15 septembre 2024 ; *FranceTVInfo* le 20 juillet 2024

Texte
en
ligne

Enseignement catholique : vers une mixité scolaire plutôt que sociale

(*Le Café pédagogique*, 20 septembre 2024)

Au cœur du débat public, l'école privée sous contrat « réclame de la sérénité » selon son secrétaire général Philippe Delorme. Sous le feu des projecteurs pour ses financements, l'absence de contrôle et ses scandales comme Stanislas, la question de l'école privée sous contrat s'est imposée avec des rapports parlementaires, de la Cour des comptes et les dires de la ministre Oudéa-Castera. Que retenir de la conférence de presse de rentrée de ses dirigeants ?

Lire l'article : https://cafepedagogique.net/2024/09/20/enseignement-catholique-vers-une-mixite-scolaire-plutot-que-sociale/?utm_campaign=Lexpresso_20-09-2024&utm_medium=email&utm_source=Expresso

« *Que ce soit Pandore* [première femme de l'humanité, créée par Zeus, et qui, trop curieuse, ouvrit une jarre renfermant le pire du pire de l'existence, ndr] *ou Ève, c'est lourd de porter sur ses épaules l'idée qu'on a provoqué la chute de l'humanité et ses pires souffrances ! Avoir l'impression que tout est de notre faute, se sentir défaillantes, illégitimes, est inévitable.* »

Mona Chollet

(*Résister à la culpabilisation : sur quelques empêchements d'exister*, éd. Zones, 272 p., 20 €.)

L'intelligence artificielle devient-elle notre ego ?

On peut faire débiter à l'Antiquité la recherche d'une intelligence extra humaine avec des histoires, des mythes, des rumeurs autour d'êtres artificiels.

Plus tard, des philosophes et des scientifiques tels Leibniz ont tenté de formaliser la pensée humaine, mais c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale qu'elle prend son essor avec l'invention des ordinateurs programmables.

En 1956 est décidé le premier programme de recherche. Il s'agit de créer un sous-ensemble d'algorithmes capables de dégager des modèles à partir de grandes quantités de données, ce qui leur permettra d'effectuer des tâches auparavant réalisées par des humains.

Cette technologie est d'abord constituée de machines logiques simples, puis d'algorithmes profonds et c'est à partir de 2010 que des progrès spectaculaires sont réalisés : l'apprentissage profond, les processus graphiques dotés d'énormes capacités de calcul, l'IA générative...

Toute technologie est polyvalente : une pierre taillée peut-être un outil, une arme, une œuvre d'art.

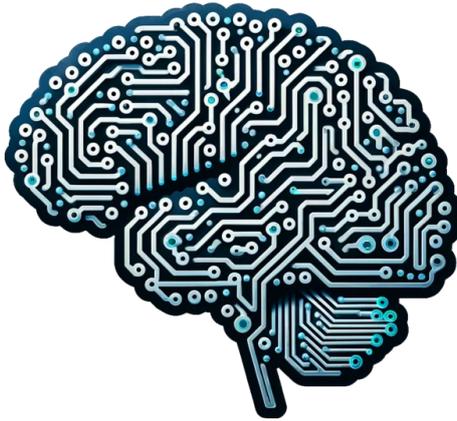
L'intelligence artificielle peut créer de précieux instruments médicaux, aider puissamment la recherche scientifique. Elle peut également servir une propagande mensongère, permettre les emprises mentales, économiques et politiques de masse, devenir une catastrophique arme de guerre...

Si l'IA est un outil, qui s'en sert et comment ?

La question du financement est fondamentale. La fin du XX^e siècle a connu un intérêt en dent de scie des financiers pour cette technologie : les machines ne possédaient pas encore les possibilités de calcul satisfaisantes pour les buts visés.

C'est le début du XXI^e siècle qui offrira ces potentialités attirant les capitaux. Actuellement ce sont les USA qui tiennent le premier rôle dans ce domaine grâce à six entreprises, NVIDIA, APPLE, Alphabet (GOOGLE), META, AMAZON et MICROSOFT.

NVIDIA, qui conçoit les processus



graphiques indispensables aux logiciels IA, est l'une des trois plus grandes entreprises cotées en Bourse.

Les États, dont la France et l'Union européenne également restent trop souvent spectateurs dans ce domaine. L'IA concentrée dans des mains privées - ce qui n'efface pas ses aspects positifs - est productrice d'énormes profits privés.

Si l'IA est une arme, on peut et on doit s'inquiéter.

Les ingénieurs militaires qui ont pratiqué des simulations utilisant ses capacités stratégiques et tactiques ont constaté une propension de ces dernières à surréagir face aux actions ennemies. Autrement dit l'IA maîtrise moins ses nerfs que l'humain (la guerre est-elle une chose trop sérieuse pour la laisser à l'IA ?)

Si l'IA possède potentiellement les moyens d'assurer un pouvoir totalitaire (reconnaissance faciale, surveillance, maintien de l'ordre), il ne manque pas de potentiels dictateurs, de fous de Dieu, de savants fous pour les utiliser. On découvre même les trois à la fois en lisant les enquêtes de *Charlie Hebdo* dans la Silicon Valley (n°1675 à 1677).

Si l'IA est une œuvre d'art, il faut la placer auprès de la créature de Frankenstein et de HAL 9000, l'ordinateur du vaisseau spatial du film *2001, l'Odyssée de l'espace*.

Elle peut en effet se révéler très utile, très positive. Elle soigne, elle gère des stocks, écrit des livres, compose de la musique.

Mais elle peut se tromper. L'erreur d'un système de vision par ordinateur ou d'aide à la décision dans un contexte industriel ou médical peut avoir des conséquences sérieuses voire tragiques.

Elle peut aussi désobéir. Le programme d'une firme japonaise censé automatiser la recherche scientifique a montré des comportements inattendus en modifiant son propre code pour échapper aux limites imposées par les chercheurs.

Les performances de ces algorithmes s'accompagnent d'une opacité de fonctionnement. Les chercheurs eux-mêmes perdent parfois leur contrôle et leur compréhension. Pour minimiser les risques associés à l'autonomie des systèmes d'IA, les chercheurs recommandent souvent de les faire œuvrer dans des environnements isolés appelés *sandbox* afin de limiter leur accès aux systèmes critiques.

Preuve que le sujet est pressant, à l'automne 2023, l'Union européenne a lancé un projet sur la confiance en l'IA nommé Thémis 5.0.

Le 13 mars 2024, le Parlement européen a voté la première loi européenne entièrement dédiée à l'intelligence artificielle. Elle introduit la notion d'usage à haut risque, c'est-à-dire potentiellement néfaste pour les droits fondamentaux. Les outils concernés devront être évalués avant d'être déployés. L'article 52 impose de la transparence pour éviter toute confusion entre un contenu artificiel et un authentique.

Ces initiatives suffiront-elles ? Les intérêts financiers sont tels qu'on peut en douter.

Il semble que l'humanité, jouant à l'apprenti sorcier, a créé un nouveau monstre.

Parfois utile, parfois menteur ou traître, il nous ressemble.

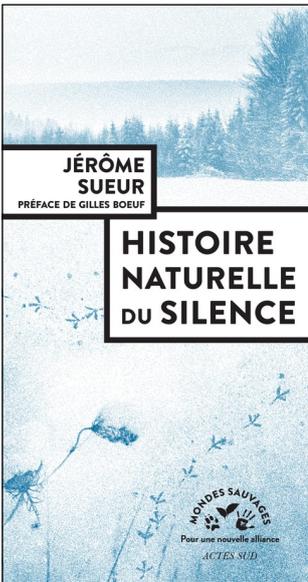
Nous détruira-t-il ? ☐

Sources : *Sciences et Avenir* n° 929, 930 et 931

Wikipédia : « L'intelligence artificielle »
Microsoft Bing Pilot : « A-t-on travaillé sur le contrôle de l'IA ? »

Charlie Hebdo : 28/08, 04/09 et 11/09/2024

Le Canard enchaîné : 21/08/2024



Voici un livre qui parle de science avec poésie. Le savoir nous est livré ici avec précision et délicatesse.

« *Selon les lois de la physique, le son est une modification de la pression ou de la densité d'un gaz d'un fluide ou d'un solide due à la mise en vibration d'un objet. En réalité il se confond avec le milieu. Le son est air, plante ou caillou.* »

Jérôme Sueur nous apprend le monde. Les sons du vivant, la biophonie sont essentiels depuis les origines de la vie ; associés à la géophonie les sons du monde

physique, volcans, tonnerres, vagues... ont façonné la vie que nous connaissons.

L'écoacoustique est une discipline nouvelle, elle dispose d'outils sophistiqués. L'auteur, tel un paparazzi des sciences, nous amène aux secrets des végétaux et des animaux. Le son qu'émet la rainette mâle assise dans une flaqué est d'une importance vitale. La raison est simple : se reproduire, survivre dans sa descendance. Le coassement doit être perçu et reconnu par une femelle. Couper le son conduirait à la perte de l'espèce.

Mais le son n'est rien sans le silence. Les sons et les pauses forment des couples indissociables. La durée

des sons et des pauses code les informations nécessaires à la reproduction et à la survie.

Le silence est multiple et « plein de secret » nous dit cet ouvrage. Il peut être une protection, une ruse, la mort...

Il montre et dénonce également les sons produits par les humains. Omniprésents sur terre, ils forment trop souvent ce que Jérôme Sueur nomme bruit ou anthrophonie qu'il faudrait ajouter à la liste des pollutions. Il propose un ensemble de solutions pour protéger les vivants et faire progresser le silence, prenant l'exemple de la zone de silence de l'Office national des forêts de Chartreuse dans les Alpes.

On lit dans sa conclusion : « *Le silence n'est en rien un vide une absence ou une négation. Il est riche et contient des informations essentielles à la communication animale et à la structuration des systèmes naturels. Il est une ressource disputée et un espace à occuper.* »

Jérôme Sueur est enseignant chercheur au Muséum national d'histoire naturelle où il dirige les recherches en écoacoustique.

Ses travaux qui tissent des liens entre comportement animal, écologie et acoustique, le conduisent à s'interroger sur la dimension sonore de la nature : sa composition, son évolution et la perception que les êtres vivants peuvent en avoir. Il a déjà publié ses chroniques radiophoniques (France Inter), sous le titre *Le son de la terre*, Actes Sud, 2022. □

SUEUR, Jérôme, *Histoire naturelle du silence*, Actes Sud, 2023, coll. « Mondes sauvages »

Saint-Joseph fleurissez-nous

Le n° 52 de *Seine-Maritime magazine* nous apprend que dans leur religieuse générosité « *les six sites et musées du Département ont conclu un mécénat avec le collège-lycée horticole de Mesnières-en-Bray* ». L'article poursuit en louant l'institut Saint-Joseph, en annonçant les journées portes ouvertes de la section horticole et la possible visite du château.

Ce lycée Saint-Joseph, lié à l'institut de Mesnières, est un établissement privé sous contrat avec l'État, rattaché au Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP, fédération professionnelle d'établissements catholiques).

Une petite fleur publique pour « plusieurs milliers de fleurs et légumes », les sites et musées du Département ne perdaient pas au change, pardi.

Domage pour les établissements publics (lycée Jean-Rostand de Neufmesnil, Offranville ou Naturapôle qui proposent les mêmes enseignements) et qui auraient pu bénéficier de cette manne départementale. Ils pourront se consoler en achetant des rosiers Léopoldine Hugo auprès du Département pour une trentaine d'euros. □

Sources :

Seine-Maritime magazine : toutes les infos de notre département, n° 52, mai-juin 2024, p. 13

Paris-Normandie, n° 24850, 21 septembre 2024

Sites : Institut Mesnières ; CNEAP



« *Il faut dire que j'ai grandi à Genève, la ville de Calvin, qui a censuré toutes les formes de joie de vivre (en interdisant théâtre, musique, danse...), sans parler de la surveillance des tenues vestimentaires, surtout féminines, ou la punition de l'adultère. Ça laisse des traces en nous, et cette atmosphère qui respire la culpabilité, même après cinq siècles...* »

Mona Chollet

Les Afghanes condamnées au silence par les talibans

Six jours après avoir célébré le troisième anniversaire de leur retour au pouvoir, les talibans ont franchi une nouvelle étape dans leur folie d'invisibilisation des femmes afghanes en édictant toute une série d'interdictions. C'est un véritable « apartheid de genre » qui se renforce ainsi alors que, le 30 juin, une réunion avec les talibans sous l'égide de l'ONU s'est tenue à Doha et pourrait aboutir à la réintégration du régime afghan dans la communauté internationale...

La loi du 22 août vise à contrôler tous les aspects de la vie quotidienne des Afghans. Elle impose de nouvelles et sévères restrictions, notamment aux femmes.

Son article 13 stipule que :

- « 1. La couverture de tout le corps de la femme est obligatoire.
2. Cacher le visage de la femme par crainte de la tentation est nécessaire.
3. La voix des femmes (chanter à haute voix, réciter des chants religieux et lire des textes en public) est considérée comme une partie intime.
4. Les vêtements des femmes ne doivent pas être fins, courts ou moulants.
5. Les femmes musulmanes sont obligées de cacher leur corps et leur visage aux hommes étrangers.
6. Couvrir les femmes musulmanes et vertueuses face aux femmes infidèles et corrompues est obligatoire par crainte de la tentation.
7. Il est interdit pour les hommes adultes étrangers de regarder le corps et le visage des femmes, et vice versa.
8. Si une femme adulte sort de chez elle pour un besoin urgent, elle est obligée de couvrir sa voix, son visage et son corps. »

Les femmes n'ont plus le droit de se déplacer sans un *marham* (un homme de leur famille) alors qu'elles pouvaient jusqu'à présent s'éloigner seules de leur domicile jusqu'à 70 km.

La loi prévoit des sanctions : avertissement de « *punition divine* », emprisonnement, confiscation des biens... et le ministère de la « *Promotion de la vertu et de la Répression du vice* » (qui s'est installé dans les locaux de l'ancien ministère des Femmes...) patrouille déjà dans les rues pour contrôler les habitant.es. Quelques jours avant la parution du décret, il s'était d'ailleurs vanté d'avoir arrêté durant l'année écoulée au moins treize-mille personnes pour des « *actes immoraux* » allant de « *mauvais port du hidjab* » pour des femmes (qui subissent ensuite des sévices sexuels en détention) au « *refus de se laisser pousser la barbe* » pour deux-cent-quatre-vingts membres des forces de sécurité (qui ont été exclus des rangs des talibans).

Au péril de leur vie, des Afghanes se sont mobilisées sur les réseaux sociaux pour dénoncer l'intolérable (cf. notre « *coup de chapeau* » page 13).

Que peuvent-elles penser de la tenue d'un sommet

« Aucune minorité ne sera protégée, à l'avenir, si elle ne s'inscrit pas dans un projet politique laïque. La non-séparation de l'appartenance religieuse et de l'exercice du pouvoir est une calamité. Elle compromet de facto la notion de citoyenneté, la cohésion sociale, la coexistence des différences, l'édification d'un État. »

international comme celui de Doha, où les talibans paradedent aux côtés de diplomates étrangers tout en excluant les femmes des discussions ?

C'est en effet à la condition que la société civile afghane et bien sûr les femmes n'en feraient pas partie que les talibans ont accepté de participer à cette troisième conférence de Doha alors qu'ils avaient été exclus de la première et qu'ils avaient refusé de participer à la deuxième. Il s'agissait officiellement de discuter de l'aide à apporter à un pays parmi les plus pauvres du monde et de la lutte contre la production de drogue, mais les enjeux sécuritaires sont aussi en toile de fond.

Pour Agnès Callamard, présidente d'Amnesty International, « *céder aux conditions des Talibans pour assurer leur participation aux pourparlers risquerait de légitimer leur système d'oppression institutionnalisé fondé sur le genre* ». Mais Rosemary DiCarlo, qui a présidé la conférence de Doha, a déclaré qu'elle « *espérait* » que « *la politique du gouvernement taliban concernant les femmes dans la vie publique, y compris l'éducation des filles, serait réexaminée* ».

Belle réussite en effet !

Le 20 août, le gouvernement taliban déclarait que le rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, Richard Bennett, avait été interdit d'entrer dans le pays, car il aurait été nommé « *pour diffuser de la propagande* ». Le 22 août, il publiait la nouvelle loi pour « *promouvoir la vertu et prévenir le vice* ». Précisant cependant quelques jours plus tard, devant les réactions internationales, qu'elle serait « *mise en œuvre de manière très douce, en éclairant la compréhension des gens et en les guidant* ». On y croit...

Le régime des talibans ne doit pas obtenir une quelconque légitimité internationale tant qu'ils n'auront pas cessé de violer les droits humains et tout particulièrement ceux des femmes.

Non seulement ce n'est pas négociable mais ils doivent être poursuivis pour tous ces crimes contre l'humanité. □

Sources : *Courrier international*, France 24, *Le Monde*, *Libération*.

Iran : La solidarité avec les Iranien.nes doit être sans faille !

Deux ans après son assassinat par la police des mœurs iranienne, la jeune Kurde Masha Jina Amini demeure le symbole d'un mouvement social et politique mobilisé autour de la devise *Femmes, vie, liberté* (cf. le [billet publié sur le site du CREAL le 16 septembre](#)). Malgré une répression féroce qui rend difficile les grands rassemblements, les Iranien.nes continuent à braver les mollahs quotidiennement dans la rue et même depuis les prisons où le régime les tient incarcéré.es.

Répondant à l'appel de collectifs et d'associations pour les droits humains, plusieurs centaines de personnes ont manifesté le 15 septembre à Paris leur « *solidarité avec la société iranienne pour l'instauration d'une démocratie laïque, sociale, égalitaire et respectueuse du vivant* ».

Le mouvement *Femme, vie, liberté* a entraîné des modifications profondes dans la société iranienne et ébranlé le régime. Conscient des risques encourus, il a donc amplifié la répression pour tenter d'empêcher toute commémoration de la mort de Mahsa Amini : nouvelle vague d'interpellations (notamment au Kurdistan), menaces à l'encontre de son père pour le dissuader de se rendre sur la tombe de sa fille, médias sommés de ne rien publier sur l'anniversaire du soulèvement.



La guerre contre les femmes s'intensifie...

Elles sont de plus en plus nombreuses à refuser de porter le hijab, devenu un symbole d'oppression. En réponse, les autorités ont renforcé les mesures répressives pour les y contraindre par le biais du Plan Noor (lumière) qui génère des violences envers les femmes arrêtées dans la rue, des courses-poursuites pour extraire d'un véhicule une conductrice, des saisies massives de véhicules, des peines d'incarcération, des flagellations.

Mona Tajali, chercheuse sur les questions de genre et de politique dans les pays musulmans, a déclaré à France-Info : « *Avec le temps, le régime cherche à être plus brutal. Dernièrement, la police des mœurs a embauché de nombreuses femmes pour pouvoir battre, harceler et arrêter les filles, y compris par des moyens comme les chocs électriques.* »

Pour elle, « *L'obligation du port du voile est l'une des premières lois du régime. Si elle venait à disparaître, c'est la République qui s'effondrerait.* »

Les militantes iraniennes paient cher leur engagement : 12 féministes ont été condamnées à des peines allant jusqu'à 21 ans de prison. Depuis le début de l'année, 421 personnes ont été exécutées dont 15 femmes.

... mais elles résistent même depuis leur prison !

Depuis plusieurs mois, les détenu.es politiques se réunissent chaque semaine dans les cours de onze prisons pour exiger l'abolition de la peine de mort en Iran et l'arrêt de toutes les exécutions. Le mardi, car c'est le jour de la mise à l'isolement de celles et ceux qui seront prochainement exécuté.es.

Le 6 août, des détenues de la prison d'Evin rassemblées dans la cour du quartier des femmes ont entonné en chœur des slogans pour protester contre l'exécution secrète d'un jeune opposant d'origine kurde, Reza Rasaei. Son avocat et sa famille n'en avaient pas été informés. Accusé d'avoir tué un policier, il n'avait avoué qu'après avoir été abominablement torturé et son procès a été particulièrement inique, selon Amnesty International.

Les gardiens et des miliciens appelés en renfort ont frappé très violemment les prisonnières pour les faire taire. Certaines ont eu des membres fracturés, deux détenues ont perdu connaissance. Narges Mohammadi, prix Nobel de la paix 2023, a reçu des coups de poing dans la cage thoracique, elle s'est effondrée dans la cour de la prison. Quelques heures plus tard, elle a ressenti des signes avant-coureurs d'une crise cardiaque. Mais les examens prescrits par le médecin de garde ont été différés au samedi au prétexte que les jeudis et vendredis sont fériés en Iran. D'où la crainte de ses proches, relayée par l'avocate franco-iranienne Shirinn Ardakani, « *que les forces de sécurité et le personnel pénitentiaire, informés de [ses] problèmes pulmonaires et cardiaques, aient mis délibérément en danger sa vie et que les autorités iraniennes, en lui refusant des soins adéquats [...], cherchent à l'user au plan tant physique que psychique* ».

Maintes fois condamnée et emprisonnée depuis vingt-cinq ans pour son engagement contre l'obligation du port du voile obligatoire pour les femmes et contre la peine de mort, Narges Mohammadi a passé plus de dix ans de sa vie derrière les barreaux mais sa détermination ne faiblit pas : le 14 septembre, elle a réussi à faire sortir de la prison d'Evin un message à l'occasion du deuxième anniversaire de l'assassinat de Mahsa Jina Amini que nous reproduisons ci-contre.

Une jeunesse iranienne qui dit non aux principes de la théocratie

Le mouvement *Femmes, vie, Liberté* a redonné confiance en elle à la société iranienne.

Depuis, il y a davantage de mouvements de protestation ou de grèves : enseignants, retraités, ouvriers, agriculteurs, infirmières...

L'espoir tient aussi dans l'engagement et la détermination des jeunes Iranien.nes qui ne veulent plus se plier aux diktats des mollahs, qui chantent sur les réseaux, qui bravent les interdits et qui proclament leur volonté de vivre libre. Et les exilé.es se font leur porte-voix.



C'est notamment le cas de Mohammad Rasoulof, dont le dernier film, *Les Graines du figuier sauvage*, nous plonge au cœur d'une famille où la révolte de deux adolescentes gronde face à leur père qui espère devenir juge d'instruction et se soumet à l'ordre établi.

Mohammad Rasoulof a fait du cinéma clandestin depuis près de vingt ans et il été

plusieurs fois emprisonné. En mai, sa condamnation à huit ans de prison pour « atteinte à la sécurité nationale » étant confirmée en appel, son arrestation était inéluctable.

Tourné quelques mois auparavant, *Les Graines du figuier sauvage* intègre des vidéos du soulèvement qui ont circulé sur les réseaux sociaux et sonne la charge contre la République islamique. Le cinéaste a donc décidé de fuir, à pied à travers les montagnes, pour avoir la possibilité de poursuivre son travail.

Un soutien qui doit s'amplifier

Les opposants iraniens à l'étranger avaient lancé un appel à manifester dans plusieurs villes à travers le monde à l'occasion du deuxième anniversaire du mouvement Femme, vie, liberté.

Dans une tribune collective¹ parue dans *Libération*, des « militants des droits humains, citoyens engagés ou dissidents en exil » ont appelé « citoyens, associations, élus à [les] rejoindre massivement pour une marche unitaire le 15 septembre [...] à Paris autour des revendications suivantes : solidarité avec la société iranienne pour l'instauration d'une démocratie laïque, sociale, égalitaire et respectueuse du vivant ; arrêt immédiat de toutes les condamnations à mort, en toutes circonstances et en tous lieux ; libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et de tous les otages d'État arbitrairement arrêtés, dont Cécile Kohler, Jacques Paris et Olivier ; refus du recours à la guerre qui mettrait en danger la vie des civils et accélérerait la ruine des ménages ».

On ne peut que regretter qu'un tel appel n'ait pas été signé beaucoup plus largement.

Alors que 34 détenues ont entamé une grève de la faim le 16 septembre, la discrétion de certaines organisations, notamment féministes, sur la révolte des Iraniennes et leur **cri universel « Femme, vie, Liberté »** contraste avec le courage de celles et ceux qui font face quotidiennement aux mollahs ... □

¹ <https://www.ldh-france.org/10-septembre-2024-tribune-collective-deux-ans-apres-la-mort-de-mahsa-amini-la-france-doit-se-donner-les-moyens-de-condamner-liran-publiee-dans-liberation/>

Sources : Amnesty International, *Charlie Hebdo*, *Courrier international*, France-Info, Médiapart, *Libération*

Message de Narges Mohammadi

Prix Nobel de la paix 2023

Deux ans se sont écoulés depuis l'assassinat de Mahsa Jina Amini et le début du grand et magnifique mouvement « Femme, Vie, Liberté ».

Au cours de ces deux douloureuses années, nombreuses furent les blessures qui ont marqué le corps las de celles et ceux qui se sont révoltés contre l'oppression, contre les discriminations et contre la tyrannie et bien que le chemin qui nous attend soit semé d'embûches, nous savons que rien ne sera plus comme avant. Nous sentons tous qu'un changement radical est en train de s'opérer dans les mœurs et la vie de toute la société. Un changement qui n'a certes pas encore sonné la fin du régime de la République Islamique, mais a dorénavant ébranlé les fondements de son despotisme religieux.

Ce mouvement a si bien illustré la réalité indéniable qu'est aujourd'hui le rejet du régime par la population, qu'un candidat officiel à l'élection présidentielle a reconnu, lors d'un débat public, que le peuple dont on ne cesse de parler, n'a, à plus de 60 %, même pas daigné se rendre aux urnes.



Le mouvement « Femme, Vie, Liberté » a remodelé la notion du « peuple » d'une définition qui effraie la dictature théocratique. Du Kurdistan au Sistan et au Baloutchistan, de Téhéran à l'Azerbaïdjan et au Khouzestan, hommes et femmes se sont tenus les coudes, et forts de leur diversité unificatrice, ont pris pour cible les fondements de la tyrannie.

À l'occasion du deuxième anniversaire du mouvement « Femme, Vie, Liberté », nous renouvelons avec encore plus de force notre engagement pour la démocratie, la liberté et l'égalité et affirmons notre ferme résolution à vaincre le despotisme religieux. Nous crions haut et fort notre détermination.

J'appelle les institutions internationales et les peuples du monde entier à ne pas se contenter d'observer passivement notre combat mais à agir activement. J'invite les Nations Unies à mettre fin à leur silence et leur inaction face à l'oppression et la discrimination dévastatrices des femmes par les dictatures religieuses en criminalisant l'apartheid de genre. Car émanciper les femmes du cycle de l'oppression et de la discrimination consolidera les forces qui promeuvent la paix et la démocratie dans le monde.

Narges Mohammadi

14 septembre 2024, Quartier des femmes - Prison d'Evin

Journée internationale pour le droit à l'avortement : solidarité avec les femmes du monde entier !

De nombreuses associations féministes (Collectif national pour les droits des femmes, Femmes solidaires, Planning familial, Marche mondiale des femmes...) appellent¹ à manifester le 28 septembre, pour que « le droit à l'avortement soit établi, appliqué, respecté, dans le monde, en Europe et en France ».



En Argentine, le président Milei cherche à revenir sur le droit à l'avortement, acquis de haute lutte en 2020. C'est un des enjeux de l'élection présidentielle aux USA où la décision de la Cour suprême de 2022 pèse très lourdement sur les femmes.

Partout où l'extrême droite arrive au pouvoir elle n'a de cesse de vouloir restreindre les droits des femmes. C'est le cas en Italie, en Hongrie. En Pologne, malgré le changement politique intervenu en octobre 2023, le droit à l'avortement peine à être rétabli. En France, parmi les députés du RN, il y a de farouches militants anti avortement !

En mars 2024, la « *liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse* » a été inscrite dans la Constitution française : encore faut-il qu'elle puisse s'exercer dans de bonnes conditions. D'importantes mobilisations seront certainement nécessaires pour obtenir de Michel Barnier (qui a voté en 1982 contre le remboursement de l'IVG) :

- la réouverture des CIVG fermés, des maternités et hôpitaux de proximité, le maintien de l'offre en ville ;
- la garantie pour toutes du choix des méthodes pour l'IVG et la contraception ;
- des campagnes publiques d'informations sur les droits sexuels et reproductifs ainsi que les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire prévues par la loi du 4 juillet 2001 ;
- une politique de production publique des médicaments essentiels, incluant ceux nécessaires à l'IVG, pour éviter toute pénurie...

Autres objectifs : **faire inscrire le droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux** et développer des campagnes de **solidarité avec les femmes des pays où il est interdit totalement ou partiellement.** □

¹ <https://marchemondialedesfemmesfrance.org/2024/09/10/manifestation-du-28-septembre-2024-en-defense-du-droit-a-lavortement/>



Les voyages forment-ils la jeunesse ?

En avril 2024, le Parlement britannique à majorité conservatrice adoptait le Safety of Rwanda Bill ouvrant la voie de l'expulsion vers le Rwanda aux demandeurs d'asile arrivés illégalement au Royaume-Uni. Ce traité prévoyait un paiement contre l'accueil des demandeurs d'asile.

L'examen des demandes d'asile étaient du ressort du Rwanda, ouvrant l'autorisation à rester en cas d'approbation de la demande ; mais expulsion vers un pays « sûr » en cas de refus ou installation pour d'autres motifs...

En tout état de cause, les demandeurs n'avaient aucune possibilité de revenir au Royaume-Uni.

Avec l'élection d'une large majorité travailliste, on aurait pu espérer une attitude plus humaniste de la part du Premier ministre Keir Starmer : si celui-ci déclare abandonner le projet d'expulsion vers le Rwanda, c'est pour signifier son approbation de la politique migratoire de Georgia Meloni retenant la coopération renforcée avec les pays d'Afrique pour s'attaquer aux causes de la migration mais aussi l'accord d'externalisation des demandes d'asile avec l'Albanie.

Depuis 2023, l'Italie a fait construire en Albanie 2 centres de rétention ayant une capacité de 3 000 personnes de capacité . Les migrants secourus par les bateaux italiens dans les eaux internationales seront détenus dans ces centres, en attente du traitement de leur demande d'asile : en cas d'approbation de leur

demande ceux-ci pourraient être accueillis en Italie. Les centres ont déjà coûté 800 millions d'euros et ne sont toujours pas opérationnels.

Depuis 2023, via le processus de Rome, l'Europe a offert plusieurs millions d'euros (voire des bateaux pour ce qui en est de l'Italie) à la Tunisie et à la Libye pour limiter les passages vers l'Europe, sachant que les centres de rétention dans ces pays sont connus pour les conditions inhumaines de détention des réfugiés.es.

En mai 2024, le Pacte sur la migration et l'asile, censé améliorer les modalités d'entrée et de répartition des migrants au sein de l'Europe, était adopté par le Conseil européen. Mais plusieurs pays continuent de jouer leur propre partition en solo : l'Italie, comme on l'a vu, mais aussi l'Allemagne qui met en place des contrôles aléatoires sur ses neuf frontières, sans compter les déclarations martiales du nouveau gouvernement français...

L'extrême droite donne décidément le la quant aux questions migratoires et l'Europe-forteresse se met en place. □



Combat laïque a décidé d'attribuer un coup de chapeau aux **Afghanes qui se filment en train de chanter pour protester contre l'interdiction de faire entendre leur voix**

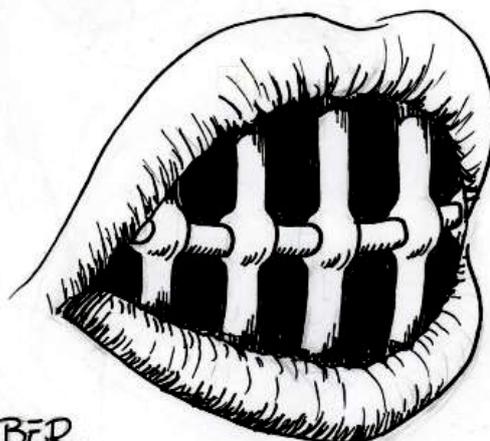
Le 22 août, le gouvernement afghan a promulgué une nouvelle loi pour « promouvoir la vertu et prévenir le vice » (cf. page 9). Non contents de les empêcher de travailler et d'étudier, de se promener dans les parcs, les talibans leur interdisent désormais de chanter, de lire des poèmes et même de faire entendre leur voix en public.

En réponse, malgré les énormes risques encourus, un mouvement de protestation s'est développé sur les réseaux sociaux.

Des dizaines d'Afghanes, de l'intérieur du pays ou de l'étranger, se sont filmées en train de chanter ou de réciter de la poésie et ont publié leurs vidéos, souvent accompagnées des hashtag #MyVoiceIsNotForbidden ou #MaVoixN'estPasAwra (en référence au terme islamique désignant les parties du corps humain à cacher). Elles sont seules ou en groupe, le visage caché ou à découvert. On peut voir des militantes déchirer des photos du chef suprême des talibans ou lever ensemble leur main peinte en rouge en clamant qu'elles seront « libres à nouveau ». Même quand elles prennent des précautions pour ne pas être reconnues, leur parole résonne très fortement : « Vous m'avez emprisonnée chez moi pour le seul crime d'être une femme. »

Le courage de ces femmes est extraordinaire ! Celles qui vivent en Afghanistan sont en effet en très grand danger si les talibans les découvrent : elles et les membres de leur famille peuvent être emprisonnés, torturés et même tués. C'est très risqué aussi pour celles qui vivent à l'étranger mais qui ont des parents en Afghanistan.

« Exprimer des préoccupations ne suffit plus », dénoncent Shakiba Dawod, militante féministe afghane, présidente de l'association Le Cercle persan, et Geneviève Garrigos, conseillère de Paris, ancienne présidente d'Amnesty International France, dans une tribune parue dans *Libération* le 8 septembre. Elles appellent « à une



BER
09 24

mobilisation générale des associations féministes, de défense des droits humains et de tous et toutes les humanistes » et à « faire pression sur nos gouvernements, sur les instances internationales pour la reconnaissance de l'apartheid de genre en Afghanistan, obtenir l'ouverture d'enquêtes pour crimes contre l'humanité à l'encontre du régime des Talibans et l'adoption de sanctions pour que ces lois criminelles soient retirées ».

Relayer le plus largement possible les actions organisées pour soutenir les femmes afghanes est absolument indispensable : il faut faire entendre leurs voix confisquées jusqu'à ce qu'elles recouvrent la liberté. □

Sources : *Le Monde*, *Libération*

Signer la pétition *Reconnaître l'apartheid de genre et défendre les droits des femmes en Afghanistan* <https://chnng.it/Q4Bt4GMyBn>

Stéphane Bonnery : « Le collège public a été particulièrement saboté » (*Le Café pédagogique*, 19 septembre 2024)

« La guerre scolaire a lieu, même si c'est de façon silencieuse, et elle est conduite par les gouvernements successifs de droite en faveur du privé ». Stéphane Bonnery, professeur en sciences de l'éducation à Paris 8, considère que le tournant libéral qu'incarnent les gouvernements Macron « réduit l'école et le collège publics à une mission d'éducation minimale pour rendre obéissants et employables les futurs travailleurs peu qualifiés ». Stéphane Bonnery fait le constat implacable d'une politique publique destructrice de l'école publique, dans laquelle « le collège public a été particulièrement saboté ».

Lire l'article : https://cafepedagogique.net/2024/09/19/stephane-bonnery-le-college-public-a-ete-particulierement-sabote/?utm_medium=email&utm_source=Expresso&utm_campaign=Lexpresso 19-09-2024

**Textes
en
ligne**

Michaël Zemmour :

« La protection sociale n'est pas responsable du déficit »

(*Alternatives économiques*, 14 septembre 2024)

Alors que le budget doit être discuté prochainement – ce devrait déjà être le cas si Emmanuel Macron avait nommé quelqu'un à Matignon plus rapidement –, le spécialiste de la protection sociale repose les bases : non, il n'y a pas de dérapage incontrôlé, le gouvernement démissionnaire a choisi de diminuer les recettes. [...] Ce qui est à l'origine du creusement du déficit à des niveaux préoccupants, c'est la franche diminution des recettes fiscales depuis 2017.

Lire l'article : https://www.alternatives-economiques.fr/michael-zemmour-protection-sociale-nest-responsable-deficit/00112352?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_content=14092024&utm_campaign=quotidienne_abo

Prostitution : La CEDH valide la loi française pénalisant les clients

La Cour européenne des droits de l'homme a jugé le 15 juillet que la loi française sur la prostitution ne violait pas le droit à la vie privée. Elle a souligné le sérieux du débat démocratique qui avait précédé le vote du texte en 2016.

Cette décision fait suite à une requête de 261 « travailleuses et travailleurs du sexe », soutenu.es par une vingtaine d'associations, pour l'abrogation de la loi de 2016 qui a, selon eux, entraîné une « dégradation de leur situation » car « elle pousse les personnes prostituées à la clandestinité... et affecte leur liberté de définir les modalités de leur vie privée ».

Plusieurs organisations féministes dont le Mouvement du Nid, la Marche mondiale des femmes, Femmes solidaires... s'étaient au contraire mobilisées pour « réaffirmer haut et fort l'importance du principe de non marchandisation des femmes et des filles ».

La loi incriminée, dont l'intitulé exact est « loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées », a supprimé le délit de racolage et institué la pénalisation des clients mais elle a aussi prévu des aides (parcours de sortie, mesures de protection) pour les personnes qui veulent sortir de la prostitution.

La CEDH s'est dit « pleinement consciente des difficultés et risques - indéniables - auxquels les personnes prostituées sont exposées dans l'exercice de leur activité », mais elle a précisé que ces « phénomènes étaient déjà présents et observés avant l'adoption de la loi » de 2016, « les mêmes effets négatifs ayant par le passé été attribués à l'introduction du délit de racolage dans le droit français ». Elle a estimé que « les autorités françaises [avaient] ménagé un juste équilibre entre les intérêts concurrents en jeu » et a **jugé à l'unanimité** qu'il n'y avait pas eu violation de l'article 8 sur le droit au respect de la vie privée de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans une tribune collective¹, Act Up-Paris, Aides, Médecins du monde, le Strass... qui avaient soutenu les requérant.es, ont estimé que la Cour « faillit à protéger les droits fondamentaux des personnes pour des motifs politiques » et que « la pénalisation des clients ne protège pas les personnes exerçant le travail sexuel, quelle que soit leur situation ».

A l'inverse, les associations abolitionnistes² ont qualifié la décision de la CEDH de « victoire pour toutes les femmes » et réclamé la mise en place de plusieurs mesures dont la « fin [de] l'impunité pour les proxénètes, "clients" et proxénètes, notamment en ligne », « la généralisation de la prévention pour assurer un avenir sans marchandisation pour les jeunes via le déploiement d'une véritable éducation à la sexualité

Conférence internationale sur la prostitution au Liban

En juillet, les associations féministes libanaises DoubleX et Kafa ont organisé à Beyrouth une grande conférence sur la lutte contre le système prostitutionnel, premier événement de ce type dans le monde arabe.

Leur objectif : faire savoir en quoi la prostitution, y compris filmée, est une violence contre les femmes et un obstacle à l'égalité, et comment le modèle abolitionniste est le mieux à même de le combattre.

« Nous voyons bien comment la prostitution est une conséquence des violences et des discriminations mais aussi comment le système de la prostitution recouvre de nombreuses violences, en particulier les violences sexuelles. Nous sommes toutes concernées par la prostitution, directement ou indirectement, parce qu'elle déshumanise les femmes et en font des objets de plaisir pour les hommes » a déclaré Ghada Jabbour, fondatrice de DoubleX et militante au sein de Kafa, dans son introduction.

Des « survivantes » de plusieurs pays sont venues témoigner, dont la Française Alexine Solis, co-auteurice de *La vie en rouge*, podcast entièrement conçu et réalisé par des femmes ayant connu la prostitution. Était également invitée Reem Alsalem, rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui a publié un rapport qui reconnaît l'analyse abolitionniste comme la seule pertinente pour s'attaquer à la violence patriarcale qu'est la prostitution. Et le Réseau européen des femmes migrantes a pu parler de la façon dont le système prostitutionnel cible toujours les plus vulnérables. □

Source : Mouvement du Nid

ainsi que la prévention et prise en charge des mineur.es victimes de violences sexuelles » et un « effort financier à la hauteur de l'enjeu, estimé à 2,4 milliards d'euros sur 10 ans pour la France ». □

¹ <https://www.medecinsdumonde.org/actualite/loi-prostitution-de-2016-nos-associations-deplorent-la-decision-de-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme/>

² <https://mouvementdunid.org/blog/actus-mdn/communiqués-presse/la-cedh-conforte-la-loi-francaise-un-signal-fort-pour-leurope-une-victoire-pour-toutes-les-femmes>

Sources : *Le Monde*, Médecins du monde, Mouvement du Nid



Notre site Internet : www.creal76.fr

- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.

Selon la Cour des comptes, le SNU n'est pas bon pour le service

Le SNU, Service national universel, promesse de campagne d'Emmanuel Macron, a commencé en 2019 avec l'objectif de le rendre obligatoire pour toute une classe d'âge (environ huit-cent-mille jeunes par an).

Les buts fixés par l'Élysée et Matignon : faire Nation, renforcer la cohésion sociale, proposer un parcours d'engagement aux jeunes.

Il est prévu que ce service se déroule en trois phases : un séjour de cohésion de douze jours comprenant des activités sportives, culturelles, intellectuelles **avec des journées qui débutent par la levée des couleurs (salut au drapeau, hymne national, port de l'uniforme)**, une mission d'intérêt général de quatre-vingt-quatre heures et un engagement facultatif pendant trois mois dans une association ou institution publique.

En 2019 l'expérience porte sur des jeunes volontaires, filles et garçons de 15 à 17 ans. Elle concerne treize départements et doit s'étendre progressivement.

Cette action menée de façon hâtive et autoritaire paraît dès l'origine stéréotypée, artificielle et marquée d'une vision militariste.

Des associations dont le CREAL, des organisations syndicales et politiques avaient rapidement entamé une campagne d'information pour s'y opposer. *Combat laïque* s'en est fait régulièrement l'écho.

Le 13 septembre, la Cour des comptes publie un rapport accablant sur ce dispositif. « Objectifs incertains, coûts largement sous-estimés, difficultés de déploiement », tels en sont les termes.

En substance, la Cour déclare que les objectifs demeurent mal compris par le grand public, surtout par les jeunes pourtant les premiers concernés. Elle estime que la notion de cohésion nationale demande à être précisée pour trouver son sens en pratique. Elle note que la cohésion sociale n'est pas réalisée. Depuis 2019, sont surreprésentés les participants de familles issues de corps en uniforme (46 % d'entre eux) et des catégories socioprofessionnelles favorisées (66 %). Elle note aussi que les prévisions d'engagement ne sont pas atteintes. En 2023 par exemple seulement 40 000 jeunes ont participé bien en deçà des 64 000 attendus.

Le rapport critique un dispositif sans pilotage budgétaire et dont le coût est sous-estimé, en particulier le coût par jeune dont la méthode de calcul est jugée contestable. La Cour l'estime aux environs de 2 900 € et non 2 300 comme annoncé. Elle situe le chiffre annuel non à 2,3 milliards mais plutôt à un niveau de 3,5 à 5 milliards.



La Cour des comptes évoque aussi de nombreuses difficultés dans le déploiement du SNU notamment sur l'identification des lieux d'hébergement des jeunes, les conditions de recrutement et de rémunération des encadrants, le transport des jeunes vers et depuis les centres.

En matière de recommandations, elle propose de clarifier les objectifs, de prévoir leur évaluation et leur pilotage et de donner une assise juridique au dispositif.

De leur côté, les personnels éducatifs, leurs syndicats, les organisations lycéennes et étudiantes, les partis politiques du NFP exigent son abrogation au profit d'un investissement dans les associations de l'éducation populaire. En matière d'investissement on sait que 18 % du programme Jeunesse et vie associative du budget de l'Éducation nationale sont dévolus au fonctionnement du SNU (loi 2024).

En fait, il serait bien plus raisonnable pour renforcer la cohésion sociale et pour donner aux jeunes le désir de s'engager, d'investir pour restaurer l'école publique laïque. □

Sources : *Le Café pédagogique* du 16 septembre 2024 ; *La Voix du Nord* du 18 septembre 2024

**Texte
en
ligne**

Avec l'explosion du recours aux vacataires, l'université s'ubérise (*Alternatives économiques*)
Dans un contexte d'austérité budgétaire, les vacataires sont désormais majoritaires au sein des universités françaises. La hausse du recours à ce statut précaire pousse les établissements aux marges de la légalité.

« *Le seul point de comparaison qu'on peut trouver, ce sont les travailleurs ubérisés* », pose d'emblée Quentin Rodriguez, ancien de la Confédération des jeunes chercheurs (CJC). Il a participé à l'élaboration d'une [note du collectif Nos services publics](#) sur « l'explosion du recours aux vacataires », publiée en avril dernier, qui montre qu'ils représentent désormais près des deux tiers (60 %) des personnels enseignants des universités françaises. « *Le recours aux vacations a augmenté de 30 % ces sept dernières années* », pointe le chercheur.

Lire la suite : https://www.alternatives-economiques.fr/explosion-recours-aux-vacataires-luniversite-suberise/00112304?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_content=09092024&utm_campaign=quotidienne_abo

MOTS CROISÉS

grille n° 75

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	F	L	O	P			L	O	R	I
2	E	I		R	E	Q	U	I	E	M
3	M	A	R	O	Q	U	I	N		B
4	I		A		U	E		T		I
5	N	A	S	E	A	U	X		A	B
6	I	H		P	T	E	R	I	D	E
7	C	A	R	I	E	S		V	A	R
8	I	N	O	N	U		A	R	M	E
9	D	E	T	E	R	R	E	E		N
10	E	R	S	E		A	S	S	I	T

grille n° 76

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- Arme d'hast
- Affichées sur l'écran du PC. Ancien loup
- Jeune voyou quand elle est petite. Où trouver un bleu.
- Instrument de musique. Jetas les fers
- Encore attendu par certains
- Épée. Langue africaine
- A retenu la leçon ?
- Transport parisien. Arpion
- Pour préciser la licence. Conviés
- Sur lui on y apprend beaucoup. Le meilleur. Mot d'enfant

VERTICALEMENT

- Jugement intuitif
- Brutes. Cardinal
- Petite voiture à deux places
- Théâtre. Élément de charrue. Pour réparer un oubli
- Pas beaucoup, renversé. Sanie
- Rivière. Pièce de musique
- Bouchés en cuisine.
- Accrochages
- Arrivées. Circulent en Roumanie
- Pronom. Poêle valencienne



Rapport explosif sur les suppressions de postes et de classes (Le Café pédagogique, 13 septembre 2024)

Modification des seuils, suppression des effectifs réduits, fermeture de 2 000 établissements... Ce rapport explosif « Revue de dépenses : dispositifs en faveur de la jeunesse » daté du mois d'avril de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et de l'inspection des finances a été rendu public. Dans un contexte de baisse démographique et de rigueur budgétaire, le rapport « propose des méthodes d'optimisation de la répartition des moyens d'enseignement sur le territoire, prenant en compte les aspects démographiques à l'horizon 2027 ». L'objectif est l'optimisation des moyens du ministère de l'Éducation nationale. Le rapport de 166 pages préconise la suppression de milliers de postes et la fermeture de centaines de classes...

Lire l'article : https://cafepedagogique.net/2024/09/13/rapport-explosif-sur-les-suppressions-de-postes-et-de-classes/?utm_medium=email&utm_source=Expresso&utm_campaign=Lexpresso_13-09-2024

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

courriel creal76@creal76.fr

site : www.creal76.fr

Trésorière : Ani CORNÉLIS 16 route de Montville 76770 MALAUNAY

Adhésion 2023 : 25 € (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

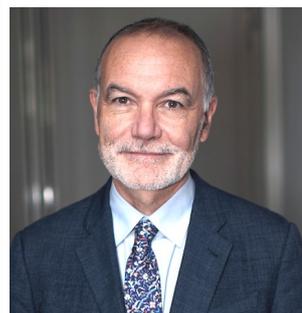
- ou après virement IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE



Israël, Palestine, Gaza, Cisjordanie



Réunion publique avec Jean-Pierre FILIU
professeur en histoire du Moyen-Orient à Sciences-Po et arabisant

Jeudi 5 décembre 2024 de 18h00 à 20h00
à la Halle aux Toiles
ROUEN

Israël, Palestine, Gaza, Cisjordanie



Jean-Pierre Filiu est l'auteur de *Comment la Palestine fut perdue et pourquoi Israël n'a pas gagné : histoire d'un conflit, XIX^e siècle-XXI^e siècle*, Seuil, 2024.

Voici un extrait de la présentation de l'éditeur : « La persistance de l'injustice faite au peuple palestinien n'a pas peu contribué à l'ensauvagement du monde actuel, à la militarisation des relations internationales et au naufrage de l'ONU,

paralysée par Washington au profit d'Israël durant des décennies, bien avant de l'être par Moscou sur la Syrie, puis sur l'Ukraine. L'illusion qu'un tel déni pouvait perdurer indéfiniment a volé en éclat dans l'horreur de la confrontation actuelle, d'autant plus tragique qu'aucune solution militaire ne peut être apportée au défi de deux peuples vivant ensemble sur la même terre. Comprendre comment la Palestine fut perdue, et pourquoi Israël n'a pourtant pas gagné, participe dès lors d'une réflexion ouverte sur l'impératif d'une paix enfin durable au Moyen-Orient et, donc, sur le devenir de ce nouveau millénaire. »

L'introduction de l'ouvrage est intitulée : « Une défaite sans vainqueur ». Les deux grands chapitres sont « Les trois forces israéliennes (un sionisme historiquement chrétien, un pluralisme de combat, une stratégie de faits accomplis) » et « Les trois faiblesses palestiniennes (l'illusion arabe, la dynamique factionnelle, le deux poids deux mesures) ».

J.-P. Filiu tient une chronique hebdomadaire dans *Le Monde* : <https://www.lemonde.fr/signataires/jean-pierre-filiu/>. Voici un extrait de celle du 28 avril : « En revanche, à défaut de liquider le Hamas, la campagne israélienne a détruit la bande de Gaza comme espace de vie, dans tous les sens du terme, avec un *bilan humain* qui correspondrait, à l'échelle de la population française, à plus d'un million de tués, dont plus de

quatre cent mille enfants. Ce champ de ruines, sur lequel la haine ne peut que prospérer, sera un terreau fertile à une résurgence de l'islamisme armé, d'autant plus que le Hamas dénoncera la passivité arabe et internationale pour mieux se disculper de sa responsabilité directe dans un tel désastre. » (https://www.lemonde.fr/un-si-proche-orient/article/2024/04/28/comment-israel-elimine-toute-alternative-au-hamas-a-gaza_6230390_6116995.html)



Le CREAL76 a rendu compte d'un des précédents ouvrages - indispensable ! - de J.-P. Filiu *Le milieu des mondes : une histoire laïque du Moyen-Orient de 395 à nos jours*, Seuil, 2021, 837 p. Voir <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laique-n-84-mars-2022.pdf#page=18>.

Nous écrivions : « Il n'est pas courant qu'un historien se réclame "de la laïcité pour qualifier sa méthode" ». Cette boussole revendiquée est fort

utile pour écrire l'histoire de cette région non réductible à « des histoires saintes ».

Nul doute que J.-P. Filiu pourra permettre un débat éclairé et nécessaire sur l'actualité tragique dans la région Palestine-Israël, Gaza, Cisjordanie, Liban. Dans un dossier du *Monde diplomatique* de septembre, les questions suivantes sont abordées : pourquoi la guerre la plus longue en Palestine ? ; l'ampleur du choc de la société israélienne prise entre mythe de puissance et désespoir ; le traitement des Palestiniens vivant en Israël ; l'accablant dossier de la justice internationale ; l'origine et l'impact des théories messianistes ; la reconnaissance d'un État palestinien, sous quelles(s) forme(s) et à quelles conditions.

Répondre à ces questions permettrait peut-être d'envisager des solutions respectueuses des droits de toutes les populations, seule issue pour espérer une paix équitable et partagée pour tous les peuples de cette région du monde et pour laquelle la laïcité serait une garantie. □



Souriez, vous êtes toujours filmés !

485 caméras dites « augmentées » ont été déployées dans le cadre de la vidéosurveillance algorithmique lors des Jeux olympiques 2024, situation développée dans 10 gares SNCF à l'occasion des Jeux paralympiques.

Pendant toute la durée de ces événements, le logiciel vidéo Cityvision de la société Wintics a analysé les comportements captés par les caméras d'Île-de-France : mouvements de foule, stationnements prolongés, chute, objets abandonnés... Tous les événements jugés insolites étaient signalés à l'humain par cet outil, suivant fidèlement les directives qu'on lui a transmises. Ce logiciel avait déjà été entraîné lors de 2 concerts en avril et mai 2024.

Les sociétés Wintics, Videtics, Chapsvision se sont partagées ce juteux marché de la surveillance des JO. Le comité d'évaluation a bien sûr loué l'efficacité du dispositif : le cofondateur vantant le fait que « *le logiciel peut être utilisé par des milliers de caméras.* »

Magnanime, la préfecture de Police informait la population en affichant un QR code autour des installations recourant à cette technologie, la RATP faisant de même mais sans informer explicitement que cette surveillance se faisait en direct.

D'ores et déjà, plusieurs communes utilisent cette technologie. À Aulnay-sous-Bois, ce sont 500 caméras de vidéosurveillance algorithmique (VSA) qui scrutent le comportement des riverains depuis 2021 bien que la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) considère que la VSA « *présente incontestablement des risques pour les droits et libertés fondamentaux des personnes et la préservation de leur anonymat dans l'espace public* ». Les 500 caméras cherchent à détecter les anomalies dont le maraudage et le regroupement sur la voie publique : ainsi tout stationnement un peu trop long dans un espace donné, tout regroupement de personnes sont perçus comme suspect... et la VSA les

signale aux opérateurs du centre de supervision urbain d'Aulnay qui examinent les images et coachent le système. « *L'algorithme nous remonte des informations par rapport à des comportements suspects ou des personnes qui ne devraient pas être dans un espace spécifique, mais c'est toujours l'humain, donc l'opérateur vidéo puis les effectifs sur place, qui relèvent l'infraction* », précise le responsable du CSU, gestionnaire du système. Le maire LR d'Aulnay, ancien policier, rêve de développer le système, la ville passant de 26 caméras à son arrivée en 2014 à bientôt 800...

Plusieurs villes se sont dotées de ces outils intrusifs sous prétexte de mettre en place des « smart cities » : 1 300 caméras augmentées à Nîmes avec son mur de 76 écrans pouvant se diviser en 9 fenêtres et permettant de verbaliser à distance. Nîmes utilise Briefcam, propriété de Canon, logiciel qui permet, outre la surveillance algorithmique, la reconnaissance faciale de n'importe quel individu en activant une fonctionnalité spécifique pour l'instant illégale. Mais la liste est longue et incomplète : Aulnay, Nîmes, la communauté de communes de Cœur-Côte-Fleurie, Lille, Dijon, Angers, Lyon, Deauville, Orléans, Nice (avec 1 caméra pour 140 habitants !). Pour quelle efficacité ?

Pour l'instant ni les commissariats, ni les mairies ne communiquent sur le sujet, les rares études tendant à montrer la relative inefficacité de la vidéosurveillance pour lutter contre les infractions. Mais tout est prêt pour la reconnaissance faciale : les caméras, les opérateurs, les logiciels (où il suffit d'utiliser la fonction préexistante), manquent juste la loi et les décrets pour son utilisation légale. □

Partenariat entre la Gendarmerie et l'ICP

La convention signée le 9 juillet entre le recteur de l'Institut catholique de Paris et le général de gendarmerie Xavier Ducept met en place un module pédagogique intitulé Habitus gendarmerie et prévoit l'engagement des étudiants comme réservistes pour une durée minimale de trois ans. Les valeurs développées sont l'esprit de corps, la cohésion, le sens des responsabilités et de l'effort. Le recrutement à l'école des officiers de la gendarmerie est en perspective. Il s'agit avec ce module de « *faire de nos étudiants des citoyens à l'esprit grand ouvert* », au masculin !

Voilà donc une nouvelle version de l'alliance du sabre et du goupillon. □

« Au niveau international le sport est ouvertement un simulacre de guerre. Cependant ce qui est très révélateur, ce n'est pas tant le comportement des joueurs que celui des spectateurs ; et, derrière ceux-ci, des peuples qui se mettent en furie à l'occasion de ces absurdes affrontements et croient sérieusement - du moins l'espace d'un moment - que courir, sauter et taper dans un ballon sont des activités où s'illustrent les vertus nationales.

À un certain niveau, le sport n'a plus rien à voir avec le fair-play. Il met en jeu la haine, la jalousie, la forfanterie, le mépris de toutes les règles et le plaisir sadique que procure le spectacle de la violence : en d'autres termes, ce n'est plus qu'une guerre sans coups de feu. »

Georges Orwell



Le CREAL76 a participé

- le 15 juin à la manifestation « *Après le choc des européennes, les exigences sociales doivent être entendues !* » et y a distribué son bulletin Combat laïque n°93

Le CREAL76 a participé aux manifestations contre le RN et a publié deux communiqués sur les élections législatives

- le 25 juin : *Battre les extrêmes droites, un combat laïque et social*
- le 3 juillet : *Barrer la route au Rassemblement national !*

Le CREAL76 a participé

- le 26 juin au rassemblement de **solidarité avec l'ASTI de Petit-Quevilly**
Cette association est menacée par la loi « *séparatisme* ». De très importantes subventions lui ont été refusées cette année au prétexte de « *non-respect du Contrat d'Engagement Républicain* », la contraignant à faire des appels à dons pour pouvoir poursuivre ses activités.

Le CREAL76 a participé

- le 26 septembre au rassemblement « *Lubrizon Coupable, ÉTAT Complice ! 5 ans après, on n'oublie pas !* » organisé par le **Collectif unitaire Lubrizon, Bolloré and Co** lire l'appel

Le CREAL76 a tenu un stand, qu'il a agréablement partagé avec le Secours Populaire,

- le 7 septembre au **forum des associations de la ville de Rouen**
Une occasion de présenter l'association, ses publications et aussi de faire de belles rencontres. Plusieurs personnes se sont arrêtées pour poser des questions sur les affiches sur la laïcité que nous exposons, certaines se sont inscrites à notre newsletter, des discussions intéressantes ont pu être engagées.



Amour, sexe et Terre promise, reportage en Israël et Palestine.



Scénario : Salomé Parent-Rachdi.
Dessin : Deloupy. Les Arènes BD, Paris, 2024.

Une BD pour voyager dans l'intime, à la rencontre d'hommes et de femmes de Jérusalem, Tel Aviv, Gaza, Ramallah... dans un contexte bien particulier pour un tel sujet !

Ils sont juifs, arabes, israéliens ou palestiniens, religieux ou non, dans une terre où l'identité et la religion sont incontournables. Leur vie privée en fait les frais ! En Israël, seules les autorités religieuses sont habilitées à célébrer les mariages et les époux doivent être de la même confession. La religion est mentionnée sur les documents d'identité, et la fertilité est un enjeu politique de taille.

L'autrice nous emmène ainsi à la rencontre de Tsahi et Lucy, ce couple mixte ultra-médiatique ; d'Avi né dans une famille ultraorthodoxe qui découvre que l'amour n'est pas réservé qu'à Dieu ; d'Amir, né grâce à un paquet de gaufrettes... Ces personnages, parfois étonnants, attachants, se livrent et parlent de ce qui doit rester secret.

Dans chaque communauté en effet, de multiples règles et usages déterminent ce qui est autorisé, interdit, pur,

impur. Mais le pire est peut-être ce qu'on doit taire : la docteure Simha, cette gynécologue ultraorthodoxe décrit l'ignorance totale du corps et du sexe chez ses patients. Chez les Juifs traditionnalistes, comme chez les Palestiniens de Gaza, le tabou pèse lourdement. Ados, jeunes mariés, adultes... personne n'échappe à la pression des siens. L'espace lui-même facilite ce contrôle : l'urbanisation grignote les lieux discrets, cachés, il devient impossible de « disparaître ». Enfin, au-dessus de toutes ces contraintes « internes », le conflit, qui achève d'opposer et d'interdire encore davantage. Alors, comment se découvrir, rester soi-même ? Comment aimer librement dans ce faisceau d'impossibilités ? Comment être gay, lesbienne, en Palestine ou dans l'armée israélienne ? Comment affronter sa famille ? Garder le secret, le révéler ? Trouver les stratégies pour se rencontrer, vivre ensemble, devenir parent ?

L'auteur, Salomé Parent-Rachdi explore comment le « *désir pousse à la transgression ultime : s'affranchir des règles de son groupe pour s'offrir à l'autre ou s'émanciper* ». Des évolutions sont notées, des espoirs portés, des craintes exprimées...

Cette enquête a été menée avant le 7 octobre, l'épilogue redonne la parole à ceux qui ont accepté de raconter comment ils ont vécu cette période et les événements qui ont suivi. □

Guillaume

La chronique de Rahan

LECOINTRE

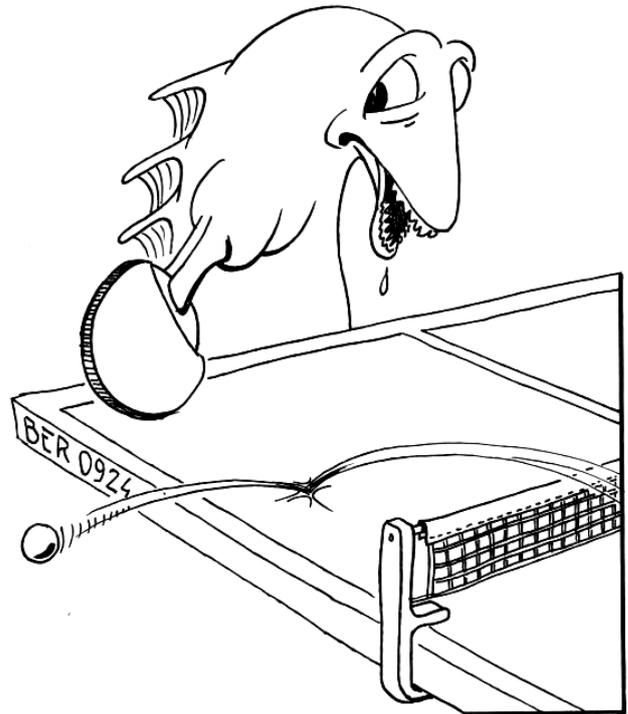
Le polyptère ... un poisson que Rahan n'a jamais pêché

En 1798, Bonaparte emmène 167 savants et artistes dans une expédition militaro-scientifique en Égypte. Le bilan militaire est mitigé mais la réussite scientifique est

éblouissante. Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, jeune professeur du nouveau Muséum national d'Histoire naturelle, est du voyage. Une fois sur place, il fait l'inventaire complet des poissons du Nil. Parmi eux se trouve un poisson bizarre que les pêcheurs locaux appellent « bichir » et que Geoffroy se met à étudier. Il ira de surprise en surprise... La tête du bestiau est couverte d'épaisses plaques osseuses portant des denticules, ses écailles losangiques sont coiffées d'un tissu dur semblable à l'émail des dents, il manifeste sur le dos une série d'épines portant chacune postérieurement une petite nageoire, ses nageoires paires ont une base étroite, en particulier les nageoires pectorales robustes et pédonculées qui ressemblent à des raquettes de ping-pong, et surtout... son corps renferme des poumons ! L'inspiration de l'air se fait par des orifices au-dessus de la tête, les spiracles. L'anatomie du *bichir* est vraiment étrange pour Geoffroy et elle évoque pour lui les hypothèses transformistes de son vieux maître à penser, Lamarck. Geoffroy Saint-Hilaire émet l'idée que cet animal, capable de passer de mare en mare en rampant grâce à ses nageoires paires et en inspirant l'air par ses spiracles, pourrait être à l'image d'un précurseur des vertébrés terrestres pourvus de membres (les tétrapodes), idée révolutionnaire pour l'époque. Il ramènera en France en 1802 un exemplaire séché de l'animal extraordinaire, à propos duquel il écrira :

« Je n'aurais découvert en Égypte que cette seule espèce (le polyptère) qu'elle me dédommagerait des peines qu'un voyage de long cours entraîne ordinairement ; car je ne connais pas d'animal plus singulier, plus digne de l'attention des naturalistes, et qui, montrant combien la nature peut s'écarter de ses types ordinaires soit plus susceptible d'agrandir la sphère de nos idées sur l'organisation. »

Le naturaliste Lacépède le nommera en 1803 *Polypterus bichir*, le nom de genre provenant de « Poly », plusieurs, « pteron », ailes, en raison de la succession de petites nageoires dorsales disposées comme des petits drapeaux.



Dans les écoles, on dit que les poissons ont des branchies et que les tétrapodes, animaux à quatre pattes, ont des poumons. On nous a appris que ces tétrapodes descendent des poissons. Nous regardons alors les carpes et les truites comme les témoins d'une vie primitive. Les amphibiens comme les salamandres et les grenouilles n'ont-ils pas des têtards munis de branchies lorsqu'ils vivent dans l'eau, et qu'ils perdent à la métamorphose pour vivre sur la terre ferme ? Le polyptère vient contredire cette belle histoire. En effet, il nous montre que les poissons ont à la fois des branchies et des poumons, et ceci depuis le début de leur histoire ! Car les polyptères appartiennent à une lignée fort ancienne de poissons osseux qui s'enracine très profondément parmi les animaux à os, il y a 359 millions d'années (limite entre le Dévonien et le Carbonifère). De là, deux lignées se sont séparées. D'un côté, les poissons à nageoires charnues (les sarcoptérygiens) qui ont des humérus et des fémurs dans leurs nageoires paires et qui ont toujours conservé leurs poumons, comme chez les coelacanthes, les dipneustes, et les tétrapodes qui en sont une émanation et qui ont fini par perdre complètement leurs branchies. De l'autre, les poissons à nageoires rayonnées (actinoptérygiens), avec le polyptère, les esturgeons, les lépisostées, et l'énorme groupe des poissons dits « modernes », les téléostéens. Chez ces derniers, le poumon est perdu au profit d'un organe de flottaison, la vessie natatoire. En résumé, ce ne sont pas les tétrapodes qui ont troqué leurs branchies pour des poumons, mais ce sont nos poissons modernes qui, dans un lointain passé, ont perdu les poumons ! □

Guillaume Lecoindre

PETIT TRAITÉ D'ANATOMIE SUPERFLUE

L'évolution à travers notre corps



Guillaume Lecoindre vient de publier un nouveau livre : **Petit traité d'anatomie superflue** aux éditions Delachaux et Niestlé. [Voir la présentation](#)